



RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

MAISON D'ARRÊT DE NANTERRE

N° Spécial

13 Mars 2020

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

**N° Spécial Maison d'Arrêt de Nanterre
du 13 mars 2020**

SOMMAIRE

Décision	Date	MAISON D'ARRÊT DE NANTERRE	Page
MAN N° 2020-01	04.03.2020	Décision donnant délégation de signature	3

MAISON D'ARRÊT DE NANTERRE
DIRECTION DE L'ADMINISTRATION
PÉNITENTIAIRE

DIRECTION INTERREGIONALE
DES SERVICES PENITENTIAIRES DE
PARIS

CENTRE PENITENTIAIRE DES HAUTS
DE SEINE

Décision MAN n°2020-01 donnant délégation de signature

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles R. 57-7-5 et R. 57-7-18 ;

Vu l'article 7 de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 ;

Vu l'article 30 du décret n° 2005-1755 du 30 décembre 2005 ;

Madame Anne ROUVILLE-DROUCHE chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine.

DECIDE :

Délégation permanente de signature est donnée aux Officiers au Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine :

Madame Alexia FREMAUX, officier
Monsieur Thierry JANIO, officier
Monsieur Edouardo MARTINS, officier
Monsieur Emmanuel MBANGUE, officier
Madame Gwladys SEBASTIEN, officier
Madame Halima TSHIBANGU, officier
Monsieur Jean-Marie AKERA, officier
Monsieur Luka FOE, officier
Madame NYIMBAGA Yvonne, officier

Pour les décisions suivantes :

Vie en détention :

Art R. 57-6-24 - Mesures d'affectation des personnes détenues en cellule

Art D. 92 - Définition des modalités de prise en charge individualisée des personnes détenues

Art D. 93 – Désignation des personnes détenues à placer ensemble en cellule

Art D. 370 – Affectation des personnes détenues malades des cellules situées à proximité de l'unité sanitaire

Art D. 446 – Désignation des personnes détenues autorisées à participer à des activités

Art 46 RI – Destination à donner aux aménagements faits par une personne détenue dans sa cellule, en cas de changement de cellule, de transfert ou de libération

Mesures de contrôle et de sécurité :

Art D. 266 – Appel aux forces de l'ordre pour assurer le maintien de l'ordre et la sécurité

Art D. 267 – Utilisation des armes dans les locaux de la détention selon les modalités strictement définies par le chef d'établissement

Art 14 RI – Retrait à une personne détenue pour des raisons d'ordre et de sécurité de matériels et appareillages médicaux

Art 20 RI – Interdiction pour une personne détenue de participer aux activités sportives pour des raisons d'ordre et de sécurité

Art R. 57-7-79 – Décision de procéder à la fouille des personnes détenues

Art 7 – III RI – Utilisation des moyens de contrainte à l'encontre d'une personne détenue

Art 44 de la loi n°2009-1436 – Décision de placer des détenus en cellule de protection d'urgence

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hauts de Seine

Nanterre, le 04/03/2020

Le Chef d'établissement,

Anne ROUVILLE-DROUCHE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :
<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>